



**CHÂTEAUROUX
MÉTROPOLE**

Le mardi 9 avril 2024, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 28 mars 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (43) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, Madame Coralie BRUNET, M. Philippe GUERINEAU, M. David NAVARRO.

Délibération affichée et
exécutoire le : 10/04/2024

Excusé(s) (10) : Mme Frédérique GERBAUD, M. Stéphane ZECCHI, Mme Christelle PALLEAU, M. François JOLIVET, Monsieur Jean François MORIN. M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, Mme Sabine DESMAISON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Jean-Michel FORT ayant donné procuration à Mme Valérie LEGRÉSY, M. Olivier VIGNAU ayant donné procuration à Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Henri LORY ayant donné procuration à M. Gilbert BLANC.

29 : Vente d'un terrain au Groupe Faurie - Boulevard du Franc - ZAC Cap Sud - commune de Saint-Maur. Prolongation de la délibération du conseil communautaire du 16 mai 2023

Dans le cadre du programme de commercialisation de la zone commerciale Cap Sud, commune de Saint-Maur, le groupe Faurie, représentant les marques Renault, Dacia et Opel, souhaite acquérir une emprise propriété de Châteauroux Métropole afin d'y construire une nouvelle concession.

Dans ce but, la cession d'une emprise d'une superficie de 39 478 m² environ, cadastrée section ZT n°103 partie, commune de Saint-Maur, au prix de 36 € HT/m², a fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire du 16 mai 2023, d'une validité d'un an.

Suite à un contretemps dans la phase de conception du projet dû à un certain nombre de contraintes techniques et administratives, le groupe Faurie n'a pas été en mesure de signer une promesse de vente dans le délai de validité de la délibération.

Aussi, par courrier du 23 février 2024, le groupe Faurie demande la prolongation, pour une année supplémentaire, de la délibération 2023-88 du Conseil communautaire du 16 mai 2023,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de renouveler pour un an, soit jusqu'au 9 avril 2025, l'accord sur la vente d'un terrain situé ZAC de Cap Sud, commune de Saint-Maur, cadastré ZT n°103 partie, d'une superficie de 39 478 m² environ, au prix de 36 € HT/m², soit environ 1 421 208€ HT, au Groupe Faurie ou toute personne morale s'y substituant. L'ensemble des conditions de vente restent inchangées ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à la majorité des votes exprimés (1 contre, 1 abstention(s)) .

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

M. Gil AVÉROUS

M. Marc DESCOURAUX

CHATEAUX METROPOLE
Mme La Vice – Présidente
Déléguée à l'emploi, l'artisanat et l'industrie
HOTEL DE VILLE
CS 80509
36012 CHATEAUX Cedex

Brive, le 23 Février 2024

A l'attention de Antoine Rousseau

Directeur Adjoint - Direction de l'Attractivité du territoire, du Développement économique
et de l'Enseignement Supérieur- Châteaux Métropole

Objet : demande de report d'achat de terrain/ prorogation d'option FAURIE AUTO CHATEAUX

Terrain situé ZAC CAP SUD - Commune de SAINT MAUR

Référence cadastrale : section ZT – parcelle 103 pour partie d'une superficie de 39 478 m² environ

Par email : antoine.rousseau@chateaux-metropole.fr

Copie : isabelle.verrier@chateaux-metropole.fr

Cher Monsieur,

Nous venons par la présente solliciter votre accord pour reporter l'acquisition du terrain situé ZAC CAP SUD, commune de SAINT MAUR, cadastré section ZT parcelle N° 103 pour partie, d'une superficie de 39 478 m² environ, au prix de 36 € HT/m², par la société FAURIE AUTO CHATEAUX ou toute personne morale s'y substituant.

La date limite initiale pour l'achat du terrain ayant été fixée au 16 Mai 2024, nous vous demandons donc de bien vouloir accepter de la reporter au 16/05/2025.

En effet, nous avons subi du retard dans la phase de conception du projet en raison d'un certain nombre de contraintes techniques et administratives auxquelles il a fallu répondre, mais nous allons pouvoir déposer un permis de construire très prochainement (2^{ème} trimestre 2024).

Nous espérons que cette demande de report sera acceptée par le conseil communautaire de Châteaux Métropole qui peut compter sur notre engagement pour cette opération.

Dans l'attente des suites de la délibération du conseil communautaire, nous nous tenons à votre disposition pour toute question et vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre considération respectueuse.

Victor FAURIE
Directeur Général





**CHÂTEAUX
MÉTROPOLE**

Le mardi 16 mai 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 10 mai 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (44) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, Mme Sabine DESMAISON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et
exécutoire le : 19 mai 2023

Excusé(s) (9) : M. Olivier VIGNAU. M. Jean-Yves HUGON ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Liliane MAUCHIEN, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Christine DAGUET, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Christelle PALLEAU ayant donné procuration à M. Philippe GUERINEAU, M. Ludovic RÉAU ayant donné procuration à Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN ayant donné procuration à M. Michel GEORJON.

20 : Vente d'un terrain au Groupe Faurie - Boulevard du Franc - ZAC Cap Sud - commune de Saint-Maur

Dans le cadre du programme de commercialisation de la zone commerciale Cap Sud, commune de Saint-Maur, le groupe Faurie, représentant les marques Renault, Dacia et Opel, souhaite acquérir une emprise propriété de Châteauroux Métropole afin d'y construire une nouvelle concession.

L'emprise proposée, d'une superficie de 39 478 m² environ, est cadastrée section ZT n°103 partie, commune de Saint-Maur. Elle fait partie de la ZAC Cap Sud.

A la suite des négociations, un accord est intervenu sur le prix de 36 € HT/m², soit un montant total hors taxes d'environ 1 421 208 €.

Cette proposition est valable pour une durée d'un an. A défaut de la signature d'un compromis de vente avant le 16 mai 2024, Châteauroux Métropole sera libre de proposer à nouveau cette emprise à un autre porteur de projet.

Vu l'avis des services de France Domaine,

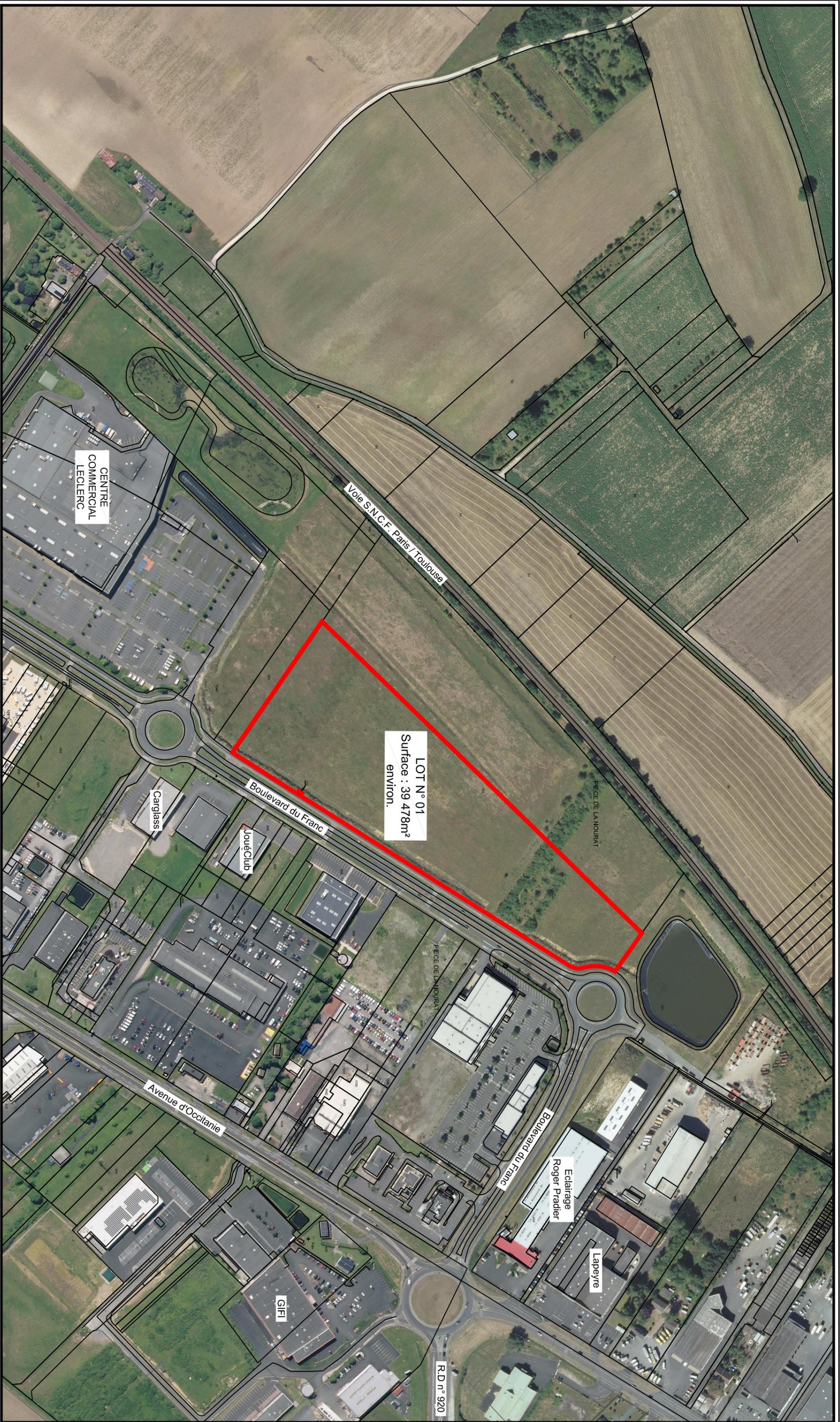
Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver pour un an la vente d'un terrain situé zone de Cap Sud, commune de Saint-Maur, cadastré section ZT n°103 partie, d'une superficie de 39 478 m² environ, au prix de 36 € HT/m², au groupe Faurie, ou toute personne morale s'y substituant.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à la majorité des votes exprimés (2 contre) .

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance
Mme Nahima KHORCHID M. Gilbert BLANC



LOT N° 01
Surface : 39 478m²
environ.

CENTRE
COMMERCIAL
LECLERC

Carglass

JouéClub

Eclairage
Roger Pradier

Lapeyre

GIFI

R.D n° 920

COMMUNE DE SAINT MAUR

Z.A.E. CAP SUD

LOT N° 01 - PLAN DE SITUATION



CHATEAURoux
Métropole

Hôtel de ville - CS 80509
36012 Châteauroux cedex
Tél. : 02.54.08.33.00
www.chateauroux-metropole.fr

Format :	A3	Date de création :	04-04-2023
Echelle :	Sans	Indice :	0
Modifications :		Modifié le :	

04-04-2023 Ind 0 : Création du plan.

PLAN N°
200